Lundi, 1er octobre 1849. EDITION DU MATIN. 1re année. — N° 119.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

L'UN DES RÉDACTEURS GÉRANT : ALPHONSE HERMANT.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 40 c.
Dix fois dans un mois.	» — 30
Réclames.	1 — »»
Faits divers	1 — 50

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Eugène CARPENTIER.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Impr. centrale des Chemins de fer de NAPOLEON CHAIX, r Bergère, 20

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 30 SEPTEMBRE 1849.

C'est aujourd'hui que l'Assemblée législative va reprendre le cours de ses travaux.

Presque au début de sa législature, avant qu'aucune des grandes questions qui sont la vie même du pays n'eût été tranchée, elle a cru devoir s'accorder une vacance de six semaines. C'était devancer l'heure, ce semble, et se reposer de n'avoir rien ou à peu près rien fait encore. Nous avons, dans le temps, protesté contre cette prorogation intempestive; mais ne revenons plus sur le passé.

Ces vacances, que la majorité de l'Assemblée a cru devoir prendre, lui auront-elles au moins profité? Nous aimons à l'espérer.

Elle est allée se retremper et s'inspirer au sein des populations qui lui ont confié la tâche glorieuse, mais difficile, de trouver une solution au problème politique et social posé par la société nouvelle.

La question n'est plus simplement politique comme en 89 ; elle se complique de tous ces intérêts moraux et matériels, de toutes ces aspirations vers un meilleur ordre social que nous résumons dans un seul mot, le SOCIALISME.

Le socialisme n'est plus aujourd'hui une spéculation, une théorie renfermée dans les livres comme avant Février; il tend à se réaliser, à se formuler dans des faits pratiques et sociaux.

Le combattre comme on le fait par un système de compression aveugle, c'est augmenter les difficultés, ne rien comprendre aux besoins réels du pays, ne rien faire pour fonder cette *stabilité* dont on ne s'occupe qu'en paroles, puisqu'elle n'est réalisable qu'à la condition d'entrer franchement dans la voie des réformes sociales.

Nos représentants, qui reviennent de leurs provinces, doivent savoir désormais à quoi s'en tenir sur le réel état des esprits : on veut de la *stabilité*, mais d'une stabilité qui soit en harmonie avec les plus vrais et les plus hauts intérêts de la nation : la liberté à l'intérieur, la dignité à l'extérieur.

La politique suivie par le ministère actuel a-t-elle répondu à ces légitimes exigences du pays? Au point de vue de la question intérieure, — les améliorations sociales, — a-t-on gai, a-t-on fait acte d'initiative ou tout au moins de bon vouloir? Au point de vue de la question extérieure, — la dignité nationale, — a-t-on fait preuve de franchise et de loyauté? N'a-t-on pas, au contraire, joué un rôle indigne de la France et de ses traditions !

Le pays est mécontent : il souffre et il rougit. C'est à ses représentants qu'il appartient de mettre enfin un terme à ses souffrances et à ses hontes.

Pour mériter l'estime et la reconnaissance de la nation, l'Assemblée législative a une conduite fort simple à tenir; nous la résumerons en quelques mots:

Se débarrasser de la réaction officielle qui nous gouverne et qui, si on la laissait faire, nous conduirait à l'abîme.

Aborder résolument la question vitale de l'époque, celle des améliorations sociales, et ne rien négliger pour activer le développement de l'industrie, du commerce et surtout de l'agriculture.

Enfin, replacer notre politique extérieure dans la voie nationale d'où on ne l'aurait jamais dû faire sortir, celle du désintéressement et de l'honneur, celle du respect des nationalités, celle de la liberté et de la fraternité des Peuples; en un mot, dans la vraie voie de cette France qui fut dans le passé, et qui doit rester dans le présent, la sœur aînée des nations, l'apôtre sympathique et militant du progrès.

Nous répondions hier aux journaux royalistes, qui insultaient la République à propos de l'anniversaire du 22 septembre 1792, en les rappelant à l'histoire. Nous leur remettions en mémoire les assassinats juridiques de 1815, les pillages du midi, les massacres des mamelucks de Marseille, la guillotine promenée de village en village, les villes ensanglantées par les Truphémy, les Trestaillon et les Graffan, héros glorieux de cette triste époque. Nous pensions que ces feuilles *anti-sociales*, sous le poids de nos souvenirs, auraient au moins la pudeur du silence. Il n'en a rien été. L'une d'elles, qui puise ses renseignements en bas lieu, n'a pu contenir ses habitudes de délation. Elle relève notre article et nous tance d'importance.

Nous avions cité des faits; c'était aux faits qu'il fallait répondre. Mais que répondre à l'histoire? les feuilles honnêtes ne s'embarrassent pas de si peu. La terreur Blanche et ses massacres sont là, il n'y a point à les nier; mais il reste encore en France quelques réfugiés, il faut profiter de l'occasion pour les dénoncer. C'est ce qu'a fait le journal qui par prudence ne nous a point nommés, et que par pudeur nous ne nommerons pas non plus.

Nous ne sommes, dit-il, qu'une coterie de réfugiés, formée de tous les débris des conspirations européennes ; nous avons couvert l'Europe de sang et nous contemplons *nos (sic)* ruines d'un œil sec; ce qu'il nous faut, c'est la guerre civile, c'est le mal absolu, sur la terre, après avoir supprimé Dieu dans le ciel ! Mais ces désirs ne sont pas ceux de la France, que *nous récompensons en conspirant contre son salut du refuge tranquille et protecteur qu'elle nous accorde dans ses nobles cités* ; et enfin nous n'avons pas le droit de rappeler aux modérés « des douleurs particulières (nous citons l'honnête journal), qu'on n'a pas su prévenir en des jours d'effervescence générale, etc. »

Nous ne répondrons point à ce torrent d'injures; les accusations n'ont de portée que quand elles s'appuient sur des faits. La feuille modérée n'en cite aucun : nous lui demanderons seulement par quelle inadvertance elle a oublié si rapidement ses récentes dénonciations contre nos amis les réfugiés polonais et allemands, et les expulsions qui les ont suivies ; trouve-t-elle que le mal qu'elle a commis n'est pas assez grand, et que s'il reste encore à Paris quelques étrangers, l'occasion est bonne pour les livrer aux bourreaux de la sainte alliance?

Cette tirade contre les réfugiés qui paient la France de la protection qu'elle leur accorde en conspirant contre elle, est une infâmie de plus ajoutée à toutes celles que le journal susdit a déjà commises. Et pour mettre un terme à ses dénonciations contre les malheureux que le despotisme a chassés de leur patrie, nous rappelons à la feuille royaliste, ce quelle sait du reste parfaitement, que les rédacteurs de la *Tribune des Peuples*, grâce aux expulsions inhumaines que ses accusations ont produites, sont Français et qu'ils aiment leur patrie autrement que ceux qui ne prennent pas soin de cacher leurs sympathies pour les Cosaques.

La *Tribune* a ses relations, relations nombreuses et basées sur des sympathies politiques, mais grâce à Dieu, ses correspondants sont à l'abri des tracasseries des modérés de la France, et il n'est point au pouvoir des dénonciateurs de leur attirer de nouvelles persécutions.

Les résultats d'une dénonciation.

Aujourd'hui à midi devait avoir lieu au Châlet la *fête des Vendanges*, organisée par les ouvriers tapissiers, et dont le produit devait être consacré au soulagement des ouvriers sans travail.

Quelques milliers de billets avaient été placés; notre ami Pierre Dupont devait se faire entendre : il y aurait eu foule: il s'agissait d'ailleurs de l'accomplissement d'une bonne œuvre. Mais les ouvriers tapissiers avaient compté sans les journaux de la réaction. L'*Assemblée nationale*, ce journal de tant de goût et de tant de pudeur, vit dans la *fête des vendanges* un danger pour la France, et les lignes suivantes furent aussitôt lancées :

> Des renseignements nous parviennent sur l'état de la capitale; nous nous empressons de les faire connaître à l'autorité.
>
> Nous savons le gouvernement suffisamment fort et armé pour parer à toutes les circonstances, mais il est urgent de le prévenir.
>
> Il existe une certaine agitation dans les bas-fonds de Paris. On influence beaucoup les ouvriers; on les pousse à une manifestation pour demander une augmentation de salaires.
>
> On veut tourmenter encore la capitale, qui redevient brillante par la reprise des travaux et l'arrivée des étrangers. *On annonce pour dimanche une réunion au Châlet d'éléments démagogiques ; on réveillera les vieilles haines amorties.*

La réplique était donnée; la police ne pouvait se dispenser d'y répondre. Voilà pourquoi ce matin on lisait en gros caractères sur la porte du Châlet : « La fête est suspendue par ordre de l'autorité. » Autour de l'établissement les postes étaient doublés, et de nombreux agents de police se croisaient en tous sens. Les ouvriers qui devaient assister à cette fête ont eu le bon esprit de se retirer sans aucune manifestation.

Quel honnête journal que l'*Assemblée nationale!*

Les nouvelles publiées aujourd'hui par les différents journaux de Marseille et de Paris, au sujet de la Turquie, confirment pleinement ce que notre correspondance nous apportait hier, sans y rien ajouter.

Nous ne saurions donc trop engager la Porte à persister dans la voie où elle entre, et nous la remercions au nom de tous les Peuples opprimés, et de son juste respect pour le malheur, et de la fermeté qu'elle déploie en faveur des proscrits.

La presse anglaise commente aujourd'hui la lettre de M. Cobden dont nous donnions hier l'analyse: ce document en dit beaucoup plus qu'il n'est gros, et les libéraux anglais donnent leur approbation complète à ce commencement d'exécution des résolutions arrêtées au congrès de la paix.

Il est évident qu'au point de vue des principes absolus, il serait absurde de ne pas reconnaître que la guerre est une pratique aussi révoltante que sacrilége. Tout le monde est d'accord aujourd'hui, que le perfectionnement des idées tend incessamment à la suppression de ce fléau; mais au point de vue de l'application contemporaine, si la théorie du désarmement général des nations européennes n'est qu'un rêve irréalisable, celle du désarmement partiel des Peuples qui sont à l'avant-garde de la civilisation n'est autre chose qu'un conseil de trahison au profit de l'absolutisme.

Les amis de la paix ont donc beau jeu à faire parade de leurs sentiments et de leurs désirs, que tout le monde partage; mais qu'il s'agisse d'arriver aux moyens de réalisation, et tous ces nouveaux quakers reculeront devant l'œuvre que leur impuissance a si mal à propos entreprise.

On peut affirmer que si la lettre de M. Cobden était prise au sérieux en Angleterre, si le meeting qui se prépare tournait en manifestation de quelque importance, si les capitalistes venaient à reculer devant une explosion de l'esprit public, indigné de l'emploi des richesses nationales en œuvres de brutal despotisme, M. Cobden et ses amis ne se maintiendraient pas longtemps sur le terrain de la lutte qu'ils engagent si étourdiment, et se replieraient en désordre dans les vieux retranchements du *laissez passer*.

M. Cobden et ses amis sont-ils, oui ou non, partisans de la rente? Sont-ils, oui ou non, pour l'abolition de l'intérêt et pour le crédit gratuit? Poser ces questions, c'est les résoudre par la négative; c'est reconnaître que M. Cobden est en dehors de son principe, qu'il veut pratiquer le contraire de ce qu'il a prêché; et qu'il emprunte au socialisme une arme qu'il ne sait pas manier et qui le blessera lui et ses amis.

Le *Times* a parfaitement senti cette contradiction, car il raille agréablement M. Cobden et M. Burrit à l'occasion du meeting convoqué pour nuire à la négociation de l'emprunt autrichien. Le *Times* défend ses alliés les absolutistes d'Autriche, les conservateurs des vieux abus et des vieux privilèges; cela est naturel, cela est logique de la part du libre échange suivre maintenant contre les capitalistes une politique d'intimidation, ne tendant à rien moins qu'à empêcher les banquiers de disposer comme bon leur semble du produit usuraire qu'ils ont distrait du travail national. Empêcher de mauvais citoyens d'employer leur argent au détriment de l'industrie et des intérêts politiques de leur pays, quel crime!

Sous ce rapport, M. Cobden et les amis de la paix ont imaginé un excellent moyen de battre en brèche le despotisme; mais le *Times* a quelque peu le droit

---

Nous commencerons demain 2 octobre :

BENA-MOUDHI

A LA RECHERCHE DU BONHEUR DES PEUPLES.

(LÉGENDE ORIENTALE.)

Prochainement nous publierons :

LES ACCUSÉS DU 13 JUIN,

Biographie des soixante-sept citoyens renvoyés devant la Haute-Cour.

PAR UN DÉMOCRATE.

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 1er OCTOBRE 1849.

REVUE DES THÉATRES.

Frères!!! nous sommes dans une bonne veine; dame réaction avec son beau page a beau monter sur sa tour, dame réaction ne voit rien venir... que la République.

Nous avons vainement ouvert le *Dictionnaire de l'Académie*, nous n'y avons pas trouvé le mot *Voyoucratie*. Comblons la lacune.

Le néologisme *voyou* a été créé par le Peuple pour désigner et flétrir un homme qui moralement traîne dans le ruisseau, comme par exemple les Praslin, les Teste, les Pelaprat, les Cubières, ces parfaits gentilshommes du système orléaniste. Détournant le terme de sa véritable signification, l'un de nos collègues de la presse l'applique au Peuple lui-même, et dès lors à tous ceux qui défendent ses intérêts.

A ce compte, frères, vous, mon cher Luchet, et vous, citoyens Fleury et Leclerc, vous de même, Lireux, vous voilà, comme votre collègue de la *Tribune*, englobés dans la voyoucratie, voire même que vous vous en faites gloire.

Frères, consolons-nous, on ne meurt pas d'une épigramme, fût-elle aiguisée par le *prince* des critiques. D'ailleurs

Les voyous ne sont pas ce qu'un vain peuple pense.

Si quelque pamphlétaire de la presse du *chantage* s'avisait comme autrefois de vouloir salir ce qui est resté pur au milieu des lares domestiques de M. Jules Janin, ce sont encore ces voyous-là qui prendraient l'iniative de la défense avant que la justice n'intervînt. En attendant, puisque le critique des *Débats* s'est jadis occupé de littérature chinoise, nous le renvoyons aux paroles suivantes de Confucius : *Le Peuple est ce qu'il y a de plus noble au monde.*

Voici également venir, sous couleur de feuilleton dramatique, une diatribe de M. Alceste. Or, si notre mémoire ne nous trompe pas, quand il collaborait avec nous, il y a quatre ans, sous la rédaction en chef d'un socialiste, aujourd'hui représentant du peuple, M. Alceste chantait une autre gamme. Hélas ! on le voit, certains publicistes ressemblent assez au personnage de l'adage royal :

Souvent femme varie,
Bien fol est qui s'y fie !

Un mot encore à M. Alceste. Lorsqu'on porte une accusation capitale, pourquoi donc se cacher sous un pseudonyme? Messieurs les républicains, je vous le dis en face, vous êtes des voleurs, et moi, je me nomme Amédée Achard. Voilà qui est parler à cœur et à visage ouverts, et alors il y a moyen de s'entendre.

Ah oui, que femme varie! témoin Mlle Rachel. S'il faut en croire les bruits de coulisses, ce n'est plus des mines du Nouveau-Monde qu'il s'agirait à cette heure; Mlle Rachel resterait sur le continent. Une compagnie de capitalistes, sous le titre d'agence dramatique, aurait acheté Mlle Rachel pour trois ans, moyennant un million. Pour un million, Mlle Rachel irait montrer *Adrienne Lecouvreur* à Frédéric-Guillaume, *Athalie* aux Rotchil de Francfort, *Catherine* à l'autocrate, et *Roxelane* au sultan. Mais, de grâce, réfléchissez, l'art... Un million! — Sans doute; mais la France...—Un million!—Et le décret de Moscou?—Un million, vous dis-je; tout est là, la loi et les prophètes. — Que diable répondre à cela, si ce n'est que nous ne connaissions pas encore l'exploitation de la femme une et indivisible par l'homme tiers, quart et vingtième d'action.

Nous conseillons toutefois à Mlle Rachel de se faire payer d'avance, les capitalistes sont quelquefois si juifs!

Tous ces bruits ne seraient-ils que de la réclame? Qui sait ? En tout cas, si notre admiration est acquise au talent, nous ne voulons pas nous inféoder au caprice.

La retraite d'une grande artiste impose au théâtre de la République de grandes réformes. Qu'il appelle enfin à lui les Bressant, les Rose Chéri, les Montdidier, en un mot les artistes qui brillent au premier rang sur les scènes secondaires de la capitale. Mlle Delphine Fix, quoique débutante, est déjà une bonne acquisition ; elle a de l'âme et son organe de trois lustres et demi se fortifiera avec le temps.

A propos de débus, celui de M. Deshayes dans l'*Eclat de rire* à l'Odéon a été des plus heureux. Cet acteur a du naturel, de la spontanéité et du sentiment. Il a progressé depuis sa retraite du boulevard du crime. Le rôle d'*André* est fatigant ; il a tué Francisque à la Gaîté. M. Bocage heureusement n'est pas un directeur *Barbe-Bleue*, et bien loin de vouloir tuer les gens, il compte les faire vivre en donnant un nouvel essor à l'art dans son temple latin. Il a déjà engagé des acteurs satisfaisants; il en recrutera de meilleurs encore, le tout est de trouver des auteurs. Nous attendons à l'œuvre M. Clarence, jeune artiste de mérite, et M. Méry, l'écrivain spirituel et élégant que vous connaissez.

Il y a de par le monde des rues d'une longueur plus que respectable. La rue Saint-Honoré est d'un parcours assez fatigant; à Rome, la *strada del Popolo* a son mérite comme étendue; *sous les Tilleuls*, à Berlin, nous a semblé s'allonger à perte de vue, et la *Perspective de Niewski* exige du flâneur plusieurs haltes, s'il ne veut pas perdre haleine à la parcourir dans toute sa longueur. Eh bien! ce ne sont là que des ruelles, comparativement à la voie que MM. Labiche et Nyon viennent de percer aux Variétés, sous le titre de *la Rue de l'Homme Armé*, percée avant eux par des architectes inconnus, près du Mont-de-Piété, où l'on devrait bien envoyer toutes les guenilles littéraires des faiseurs de la réaction. Pardonnez-nous, lecteur, la crudité de l'expression, mais quel mortel et interminable *embêtement* en cinq actes, réduits depuis à quatre, par suite des justes colères du Peuple.

Qu'on nous donne de l'Aristophane, ainsi que l'a judicieusement dit M. Théophile Gauthier, soit! Mais du Bobèche, et de la pire espèce encore! En véaité, quand on ravale ainsi l'art, ce n'est plus l'indignation, c'est la pitié qu'on excite; ce n'est plus au critique qu'on appartient, c'est au médecin. En pareil cas, Hippocrate recommande l'ellébore; Galien préfère les douches : nous laissons la liberté du choix.

La *Rue de l'Homme Armé* a produit sur nous l'effet de la liqueur du dieu vaporeux chanté si suavement par Herrera. Et cependant, avec l'idée-mère de la pièce, les tribulations d'un propriétaire, on aurait pu largement procéder dans la voie du comique sans offenser personne. Etant donné le même héros, un *Chevillard* quittant les travaux de sa gargotte pour vivre en rentier d'une maison qu'il achète, supposez qu'après avoir passé par des tribulations analogues, inhérentes à la nature même de la propriété, au milieu de prolétaires malicieux, mais non méchants, notre homme finisse par s'écrier dans sa colère: « La propriété est un enfer, je me fais socialiste! » Et ici un de ces prolétaires de lui dire : « Maître Chevillard, ce n'est pas ainsi que nous l'entendons; point de rage, point de désespoir, c'est par sentiment, par raison qu'il faut changer. » — « En attendant je reprends mon tablier et mon bonnet de coton. » — « Bien, vous voilà sur la bonne voie, etc. » Cette donnée n'empêchait nullement de donner le même dénouement matrimonial à la pièce, qui eût alors

de s'étonner que ce plan d'attaque perfide vienne d'un homme tel que M. Cobden, le champion presque victorieux de la cause du libre échange, le grand apôtre du *laissez-faire*, enfin le chef de l'école du travail libre, du commerce libre et du capital libre. Le journal conservateur part de là pour faire le procès à M. Cobden. Il rappelle ses antécédents, et les juge avec une amertune qui révèle que le parti de l'ordre est aussi profondément divisé en Angleterre qu'en France.

Il résulte de ceci pour nous cet enseignement que les hommes d'Etat du vieux monde, détraqué par l'orage de Février, s'agitent vainement dans un cercle sans issue. Ils ont beau faire apostasies sur apostasies, aller à droite et à gauche, renier le lendemain ce qu'ils ont affirmé la veille; leurs efforts insensés, l'incertitude de leur marche, l'impudence de leurs théories, le charlatanisme de leur langage et de leurs actes, indiquent assez que leur règne est fini et que leur trône a été brûlé en même temps que celui du vieux roi des Français sur la place de la Bastille, le 24 février, par le prolétariat émancipé.

Le monopole des bouchers.

De tous les monopoles qui pèsent sur le Peuple, celui des bouchers est sans doute le plus lourd et le plus désastreux. Payer la viande fort cher et l'avoir mauvaise, voilà dans quel alternative le monopole place le pauvre; et il en sera ainsi tant qu'il y aura un corps de marchands privilégiés auxquels un commun intérêt commande l'union et qui, libres de fixer eux-mêmes le chiffre de leurs bénéfices, sont toujours d'accord quand il s'agit de l'augmenter.

Nous avons été témoins, après la révolution de février, de ce que peuvent la cupidité et la coalition des intérêts privés quand il s'agit de lutter contre l'intérêt général. Le gouvernement provisoire, voulant exonérer la population ouvrière d'un impôt aussi funeste à la santé générale que celui qui frappe la viande à son entrée dans la ville, décreta l'abolition du droit d'octroi sur cette denrée. Par malheur il y avait au nombre des hommes au pouvoir des gens qui travaillaient sourdement à faire avorter la révolution. Aucune mesure ne fut prise pour rendre efficace le décret du gouvernement, et, chose inouïe, les bouchers surent si bien s'entendre qu'ils continuèrent à faire payer la viande le même prix qu'avant l'abolition du droit d'octroi. De telle sorte que cette abolition n'ayant profité qu'aux bouchers on en revint bientôt au premier état de choses et l'impôt fut rétabli.

Il fallait beaucoup d'incurie ou énormément de mauvais vouloir pour laisser quelques bouchers entêtés imposer ainsi leur volonté à toute une population. Il est vrai que ce n'est pas le seul désastre que le mauvais vouloir ou l'incurie des hommes aient causé à la France.

Aujourd'hui que l'ancien impôt a repris son empire, nous ne nous hasarderons pas à en demander l'abolition; on nous répondrait immédiatement par l'insuffisance du budget municipal, et mettant à profit les faits dont nous venons de parler, on ne manquerait pas de faire valoir l'inutilité de cette abolition pour une population qu'on a su berner avec si grande impudence: laissons donc l'abolition pour des temps meilleurs, et examinons s'il n'y aurait pas un moyen, sinon de faire disparaître l'impôt sur la viande, du moins de rendre moins lourd le monopole des bouchers.

Il y a à Paris 500 bouchers : chacun d'eux a son étal dans lequel il débite sa marchandise: nul autre qu'eux n'a le droit de vendre de la viande en boutique. Il y a bien en dehors des étaux six marchés où il suffit d'une permission pour débiter de la viande, mais ils sont accaparés par les bouchers de Paris eux-mêmes, qui y font vendre par une personne qu'ils emploient toutes les viandes inférieures que leur clientèle ordinaire n'a pu accepter. Peut-être les bouchers de la banlieue présenteraient-ils à ces halles des viandes de qualité s'ils n'étaient contraints d'acquitter deux droits au lieu d'un. Ils paient en effet d'abord un droit communal dans la commune où ils abattent leur bétail, puis le droit d'entrée sur la viande qu'ils viennent vendre dans les halles. Ce double droit les maintient dans une telle situation à l'égard des bouchers de Paris que, pour entrer en concurrence avec eux, ils sont obligés de ne porter aux marchés de Paris que des viandes inférieures, c'est-à-dire du collier, de l'épaule, du flanc, de la poitrine et du jarret.

La conséquence de tout ceci c'est que la population ouvrière, quand elle veut manger de la viande, ne trouve, au prix qu'elle veut y mettre, que des viandes de mauvaises qualités.

Dans les étaux les morceaux fins sont mis à part et soigneusement réservés pour ce que l'on nomme la *bonne pratique*, c'est à dire pour les maisons riches qui paient régulièrement et consomment beaucoup. Quant au pauvre, si par extraordinaire il veut servir à sa famille un morceau de viande, il sera placé entre ces deux alternatives ou de payer des prix fabuleux un morceau de bonne qualité (de fr. 1 50 c. à fr. 2), ou de se contenter de morceaux inaccessibles à la dent la plus meurtrière.

Le corps des marchands bouchers est un corps organisé, qui a son syndicat et ses électeurs. Les questions d'intérêt général sont discutées en famille, et on peut dire qu'elles ne le sont jamais au préjudice de la corporation. Il ne faut donc pas s'étonner si les fortunes des bouchers, à moins d'incapacité certaine, de désordre ou d'inconduite, sont aussi rapides, et si un étal se vend souvent jusqu'à 20,000 francs. Avant l'exercice d'un monopole, il y a toujours une prime à solder.

Pour nous qui cherchons toujours à mettre les institutions sociales d'accord entre elles, nous nous demandons de quel œil une société basée sur la liberté illimitée de tous les commerces, même les plus honteux, même les plus immoraux, doit voir le corps des marchands bouchers.

Est-ce que ce corps ne constitue pas une anomalie choquante sous le règne du laissez-faire et du laissez-passer? Est-ce qu'il n'est pas un reste des maîtrises, jurandes, corps de marchands, etc., brisés jadis sous le flot révolutionnaire de 89?

Ah! s'il y avait dans l'organisation du corps des marchands bouchers quelque chose de l'idée nouvelle, quelque fragment du principe social! s'ils étaient liés entre eux par la solidarité, la fraternité, l'égalité! ils auraient porté en eux le ferment de la régénération, et nous aurions attendu du temps leur transformation. Mais loin de là, il n'y a de ligue entre eux que contre l'intérêt général, ils ne s'unissent jamais pour le bien. C'est la féodalité marchande boutiquière qui a pris la place de la féodalité seigneuriale après l'avoir vaincue.

Et, comme il s'agit de défendre la masse des consommateurs contre le monopole d'un petit nombre, comme riches et pauvres gagneraient à ce que la concurrence s'établit sur une matière d'aussi grande importance que la viande, peut-être notre voix sera-t-elle entendue, peut-être fera-t-on droit à nos réclamations en abolissant le monopole.

L'abolition du monopole des bouchers serait chose facile à exécuter; une seule précaution resterait à prendre : elle consisterait dans l'exercice d'une inspection rigoureuse des viandes mises en vente. Si jadis l'abolition du monopole a échoué, cela n'a tenu qu'à l'absence de toute inspection. Les ennemis de cette réforme, en dispersant alors des débris animaux dans les rues de Paris, parvinrent à jeter de la défiance dans la population, à faire croire à la mise en vente de très mauvaises viandes et à ramener le monopole; une surveillance active eût déjoué toutes ces ruses.

Dans l'état actuel de notre organisation sociale, rien d'ailleurs que l'abolition du privilége n'amènera l'abaissement du prix des viandes; les tarifs sont impossibles; il en faudrait un pour chaque espèce de viande, un pour le bœuf, un pour le mouton, un pour le veau, un pour le porc, etc. Il en faudrait un par chaque qualité de viande, et pour le bœuf seulement les qualités varient depuis 45 centimes jusqu'à 2 francs. Enfin, il faudrait surtout un moyen usuel de classer les viandes par qualité, de telle sorte que personne ne pût s'y tromper : les tarifs sont donc impossibles.

Si les hommes du pouvoir sont comme ils le disent animés envers le peuple des meilleurs sentiments, s'ils veulent réellement faire quelque chose pour adoucir ses misères, qu'ils abolissent donc le monopole de la boucherie; ils auront rendu accessible au travailleur, la viande succulente et nutritive à laquelle son prix actuel ne lui permet pas de prétendre.

M. Dupin mandataire de Louis-Philippe.

Ce fait, que nous avons déjà signalé, nous semble mériter la plus sérieuse attention. M. Dupin est tout à la fois procureur général près la cour de cassation, président de l'Assemblée nationale et mandataire de l'ex-roi Louis-Philippe.

On se demande s'il n'y a pas là un cumul d'emplois, un concours de fonctions et de devoirs incompatibles, contradictoires même, et, pour tout dire, une situation d'une choquante inconvenance.

M. Dupin a pu, comme membre de l'Assemblée nationale, être choisi par elle pour la présider : nul doute à ce sujet. Mais président de l'Assemblée nationale, procureur général près la cour suprême, M. Dupin pouvait-il, devait-il accepter un mandat de l'ex-roi Louis-Philippe ? Quant à nous, nous n'hésitons pas à le dire, M. Dupin a failli, en acceptant ce mandat, à la dignité et aux convenances du double siége qu'il occupe ; il a abusé par là de l'exercice de ses droits et compromis l'accomplissement de ses devoirs.

C'est à l'honorable profession d'avocat que revient le rayon le plus brillant de la gloire de M. Dupin, le ciment le plus durable de l'édifice de sa fortune ; à notre connaissance du moins, ses œuvres scientifiques et littéraires n'ont pas beaucoup ajouté à la valeur de celle-ci, ni à l'éclat de celle-là. Eh bien ! nous le demandons à M. Dupin même, est-il permis à un avocat d'accepter un mandat, de gérer des affaires privées? M. Dupin, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats et connaissant à merveille les traditions de cet ordre, nous répondra sans hésiter : Non, l'avocat ne peut pas être mandataire.

Mais pourquoi l'avocat ne peut-il accepter un mandat, gérer des intérêts privés? Parce qu'il descend, par ce fait, au rôle d'agent d'affaires et conséquemment de préposé comptable: position inconvenante et fâcheuse pour l'honneur de la profession d'avocat. La robe souillée par le mandat ne cache plus que la prostitution du patronage.

Maintenant, nous le demandons, le magistrat est-il moins soumis que l'avocat à la rigidité des règles de l'honneur et des convenances? A-t-il un privilége, jouit-il d'une prérogative auxquels la toge plus modeste de celui-ci ne saurait prétendre? Non, certainement. Bien au contraire, si de bonnes raisons prescrivent certains devoirs, certaines bienséances à celui qui prépare, éclaire les décisions de la justice, de meilleures raisons les imposent plus sévèrement encore à celui qui, dégagé de tout esprit de clientèle, interprète impartialement les règles du droit et tient impassiblement la balance de la justice.

Ces hautes et justes considérations, il nous semble, M. Dupin les a traitées fort cavalièrement. Supposons, en effet, que l'ex-roi lui-même ait à faire ou à soutenir un procès. Le devoir de M. Dupin, comme mandataire, est d'examiner la difficulté, de l'éclairer de ses conseils, de ses avis, et puis de solliciter et d'obtenir de la justice une décision qui soit honorable pour le mandataire et favorable au mandant. Et cependant le devoir de M. Dupin, comme magistrat, est de s'abstenir de manifester la moindre opinion, de prendre le moindre intérêt à toute contestation qui peut, en définitive, venir devant son siége, subir l'autorité de sa parole et l'influence de ses lumières. Il ne solliciterait pas lui-même, nous voulons bien le croire; il ne descendrait pas de son tribunal, selon l'expression de d'Aguesseau, *pour se rabaisser au rang des parties*, nous le concédons. Mais, dans nos temps si féconds en moyennes vertus et si riches en mauvais exemples, serions-nous bien assurés du respect des règles et de l'amour du devoir par la parole de celui même qui les choque par l'inconvenance et l'obliquité de sa position?

Allons plus loin : l'affaire ayant parcouru tous les degrés de juridiction, parvient à la Cour suprême. M. le procureur général Dupin s'abstiendra de porter la parole; nous savons avec quelle délicatesse il s'abstient. Un avocat général, un subordonné au moins hiérarchiquement de M. Dupin, lui sera substitué : nulle insinuation de l'un, nulle obédience de l'autre, nous ne nous refusons pas à le croire. Mais cela suffit-il? Le nom seul et la position supérieure du mandataire de l'ex-roi ne préoccuperaient-ils pas trop l'esprit de M. l'avocat général?...

Oui, c'est une chose étrange que l'acceptation du mandat de Louis-Philippe par le procureur général de la Cour de cassation, par un représentant du Peuple, le président même de l'Assemblée nationale! Ce mandat n'est pas un mandat ordinaire, nous dira-t-on; c'est la procuration d'une majesté déchue, une mission de confiance de l'ex-roi, une sorte de consulat, une quasi-ambassade.

Tout cela est fort séduisant, sans doute, pour M. Dupin, avide d'honneurs profitables; mais voilà précisément ce qui mérite un blâme sévère. Quoi! M. Dupin, magistrat élevé, représentant du Peuple, se constitue *coram populo* mandataire de l'ex-roi!

Nous ne voulons pas dire que M. Dupin soit un conspirateur ; nous ne lui croyons pas plus de vocation pour le rôle de Porsenna que pour celui de Mutius Scœvola ; nous savons au contraire qu'il est homme de légalité, à tel point qu'en juillet 1830 il refusa le secours de ses lumières aux journalistes en voie de protestation contre les fameuses ordonnances, et que, en Février 1848, il marcha des premiers à la cérémonie funéraire de la place de la Bastille, tout prêt à chanter la *Marseillaise* et à crier *Vive la République*! Mais ce que nous voulons dire, ce que nous demandons à tous, sied-il à M. Dupin d'être le mandataire de l'ex-roi? Est-ce là une mission bienséante, honorable pour un représentant du peuple, pour un magistrat de la République? Quels profonds ravages les mœurs égoïstes, ambitieuses et dépravées de la monarchie ont donc faits parmi nous ! Les hommes les plus élevés de l'Etat ont perdu jusqu'au sentiment des convenances qui sont la sauvegarde de leur honneur, de leur dignité et de leur intégrité politique. La décence publique n'a plus rien qui puisse exciter leur pudeur, tant ils sont blasés! Certes, si M. Dupin, répudiant les dignités de la République, fût resté le conseil, fût devenu le mandataire de la maison d'Orléans, nous n'aurions qu'à louer sa loyauté et son indépendance. Mais M. Dupin n'impose aucune borne à sa passion de cumuler les choses qui se refusent le plus au cumul; monarchie et république, liste civile et budget, M. Dupin a deux mains pour servir l'une et l'autre à la fois; le sentiment délicat de sa position, le respect des convenances publiques et des bienséances personnelles n'ont pas un rayon qui éclaire et purifie l'indiscrétion de son zèle et le matérialisme de son dévouement. La Bruyère avait raison : « L'esclave n'a qu'un maître ; l'ambitieux en a autant qu'il y a de gens utiles à sa fortune. »

AUX INSTITUTEURS

L'Association des instituteurs, institutrices et professeurs socialistes.

Citoyens et frères,

Les causes de la Révolution de février furent tout à la fois morales et matérielles. C'est au nom de la morale, outrageusement violée par Louis-Philippe et ses agents de corruption, que le Peuple se redressa enfin devant la monarchie qui prit aussitôt la fuite. Quant au caractère matériel de cette Révolution, il faut être atteint de folie pour le nier après les deux années qui viennent de s'écouler et pendant lesquelles on a de toutes parts protesté contre le régime d'exploitation qui nous gouverne depuis si longtemps.

Cette seconde partie du mouvement social, les associations ouvrières sont en marche vers son accomplissement, et malgré les tracasseries de toute nature que leur opposent les partisans du vieux monde, ces associations montreront bientôt, nous l'espérons, ce que peuvent l'intelligence et le travail unis dans un même sentiment de fraternité. Mais à côté de cette réforme, toute industrielle, il en est une autre non moins importante, c'est la réforme morale. Celle-ci ne peut s'accomplir que par l'éducation qui seule préservera les générations nouvelles de l'égoïsme dont la monarchie nous a plus ou moins gangrené le cœur à tous, afin de nous gouverner avec plus de sécurité.

Quelques instituteurs et institutrices, forts de leur dévouement bien plus que de leur science, ont pensé qu'il était temps enfin de se mettre à l'œuvre, et ils se sont associés dans cette intention. Leur programme est simple et peut se résumer en quelques mots : donner à tous indistinctement une égale instruction en mettant de côté cette division des écoles de l'Université en écoles primaires et écoles secondaires, division fatale qui perpétue les distinctions de castes que la République doit faire disparaître; donner à tous une éducation morale qui soit le développement des trois termes : Liberté, Egalité, Fraternité. Voilà le but. Quant aux moyens, ils ont pour eux leur bonne volonté et la force que leur donne la foi dans l'avenir de l'humanité. Pour ce qui est de l'intelligence, bien que la leur soit insuffisante pour une si grande tâche, ils espèrent, et ils n'en doutent pas, trouver parmi leurs frères des hommes qui y suppléeront.

Avant de commencer la mission qu'elle s'est donnée, l'association des instituteurs socialistes aurait cru manquer de fraternité à votre égard, si elle ne vous avait fait part de son existence et de son but. Elle pense trouver en vous de nombreuses sympathies et un appui bienveillant.

Les instituteurs sont restés jusqu'à présent en dehors de la Révolution. Soit indifférence, soit crainte d'être persécutés, et nous sommes sûrs que c'est plutôt ce dernier motif, ils ont pour ainsi dire prêté les mains à la réaction monarchique. Au lieu de s'unir fraternellement, de se solidariser, ils se sont isolés les uns des autres, se renfermant dans les limites étroites d'un intérêt personnel mal entendu. Aussi, qu'est-il arrivé? Le peuple, qui avait compté sur eux pour en faire ses guides, les croyant indifférents à sa cause, s'est retiré d'eux et les a abandonnés; les royalistes alors ont profité de cette faute pour amoindrir leur influence dans la commune et les ont outragés de toutes manières. Il y a peu de jours encore, un ancien membre du gouvernement provisoire (1) a essayé de salir de sa plume les instituteurs communaux et a demandé leur destitution en masse. Quant à cette dernière injure, si toutefois ce peut en être une, de la part d'un tel homme, elle a été promptement relevée par un de nos frères : ne nous en occupons plus.

Nous avons pensé qu'il était temps de faire cesser un pareil état de choses, et, nous réveillant de notre apathie, de venir demander au Peuple à tenir nous-mêmes le dra-

(1) Voir le *Conseiller du Peuple*, par A. de Lamartine, numéro de septembre 1849.

été applaudie de tous. Les auteurs ont préféré être orageusement sifflés en fesant une œuvre pleine d'outrages pour les ouvriers, de gravelures à l'usage des Catons et des Lucrèces de Breda-Street, et de personnalités indignes.

Quelle nécessité y avait-il donc pour un ex-commissaire de la République en Février d'attaquer ainsi un membre du gouvernement provisoire, sans épargner même sa femme? C'est sans doute par reconnaissance :

De la Chine au Japon, de Paris jusqu'à Rome,
L'être le plus ingrat, à mon avis, c'est l'homme.

Et penser qu'il y a un public pour applaudir de semblables allusions! Si après Juillet et Février un faiseur, sous prétexte de républicanisme, eût mis en scène M. de Polignac incarcéré et M. Guizot fugitif ainsi qu'on y a mis naguère M. Proudhon, hier M. E. Girardin, aujourd'hui M. Flocon, ce même public aurait certainement sifflé et nous en eussions fait autant. Qu'il nous permette donc d'avoir aujourd'hui raison contre lui, et surtout contre M. Nyon.

Quittons la triste *rue* des Variétés, et passons à la *Rome* du théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Le chef du catholicisme, le pape a paru sur la scène. Un esprit comme M. Pierre Leroux pourrait en tirer une conclusion radicale; M. Adolphe Dumas en induirait tout le contraire. Le lecteur en pensera ce qu'il voudra.

Mais comment et dans quelle intention le pape a-t-il été posé, dans les douze tableaux de MM. Laloue et Labrousse? Nous allons le dire.

Le *Camp*. — Mastaï paraît d'abord sous le costume d'un officier de dragons, au service de la France. Il se bat en héros, il aime en chevalier. Des serments ont été échangés, mais hélas, serments de femme et de souverain, c'est souvent tout un. Angela doit oublier un jour ses promesses, comme plus tard Pie IX oubliera les siennes.

Il n'en sera pas ainsi du sergent Bernard, l'ami, le frère de lait de Mastaï; il restera, lui, toujours fidèle au serment. S'il le faut, il quittera même une mère adorée pour s'attacher aux pas de son ami. On bat la marche, le camp français s'ébranle; l'officier et le sergent s'arrachent des bras de la bonne vieille; on est parti pour vaincre les armées de l'autocrate.

Retour de Russie. — Quelle terrible, quelle désastreuse campagne ! Bernard la raconte à sa mère, aux paysans de sa commune, en maudissant le nord et ses frimats. Mastaï s'est encore battu comme un lion. Il survient; il demande à sa nourrice des nouvelles d'Angela; il apprend qu'elle est mariée, et, quand un valet de pied annonce sa visite, il ordonne de la laisser entrer; ici, et sans témoins, a lieu une scène de reproches faits avec dignité. Angèle une fois retirée, « en Italie, maintenant! » s'écrie Mastaï, et il quitte Bernard et sa mère tous deux éplorés.

En Italie, par une noble conduite, vous trouverez un trône, jeune homme; en trompant les espérances du Peuple, vous le perdrez, vieillard !

Imola. Oui, voilà un digne évêque ; aussi le Peuple le bénit-il et accourt sur ses pas sans rougir de ses bienfaits. Que voyons-nous ? Pylade à la recherche d'Oreste, Bernard à Imola. Voici bientôt les deux amis en présence ; l'un écarquille les yeux à l'aspect du nouveau costume de l'autre : « Toi, curé ! — Entrons dans ma cure, répond l'évêque. Puis vient un bref de Grégoire XVI nommant Mastaï nonce à Naples. Il faut se séparer de ses enfants d'Imola ; mais on reviendra, on le leur promet. Comme de raison, Pylade suit Oreste.

Le Nonce, la Fête du Rameau d'or. La peste a éclaté à Naples; le nonce brave le fléau pour secourir les malheureux qui en sont atteints, accompagné de son fidèle Bernard, devenu une espèce de chambellan privé, mais à l'opposé de tous les chambellans connus, toujours modeste et franc au milieu des grandeurs. La peste a disparu; le nonce reçoit le chapeau de cardinal; le Peuple peut se réjouir. Qu'il danse donc; pour un moment de joie il a des années de souffrances, et l'heure des bombardements approche. Rien de gracieux, de frétillant et d'animé comme la tarentelle de notre ami Auguste Moral dans cette magnifique fête du Rameau d'or.

Le Cardinal, le Conclave. Vous faites des rêves de liberté pour le Peuple, monseigneur, sans rêver cependant la tiare pour vous; aujourd'hui vous êtes réellement chrétien. Mais quel entourage vous avez là ! Sur trois cardinaux, un paresseux, pas méchant, il est vrai, et deux inquisiteurs vomis par l'Espagne.

Voilà pis encore; c'est cet intrigant que le gouvernement des corrompus en France attache à vos pas; c'est cet ambitieux qui, sous des dehors hypocrites, cherche à vous gagner à son ignoble cause. Méfiez-vous, cardinal, de la science de cet homme, et demandez-lui dans quel pays nouveau il compte encore se naturaliser.

Cependant Grégoire XVI est mort, et l'on délibère au conclave. Le Peuple attend avec impatience le résultat de l'élection; il désire Mastaï; le nom de Mastaï sort de l'urne, le voilà pape; et le Peuple, toujours trop confiant, acclame l'élu sacré.

Le Prisonnier. Etre depuis dix ans plongé dans un horrible cachot du château Saint-Ange, pour avoir rêvé l'émancipation et le bonheur de sa patrie, quelle monstruosité! Le pauvre prisonnier, après avoir été maltraité par un geôlier infâme, voit arriver un prêtre; l'échafaud se dresse aussitôt devant ses yeux; mais il se trompe; ce prêtre est venu savoir la cause de son incarcération.

Le geôlier presse le serviteur de Dieu d'une manière insolente, et, rencontrant de la résistance, il appelle la force armée. « Qui êtes-vous, monsieur? — Vous allez l'apprendre, répond le prêtre au gouverneur, et il signe, sur le registre de la prison, la délivrance du prisonnier; c'est le pape lui-même! On devine de combien se courbe l'épine dorsale du gouverneur, et surtout du féroce porte-clefs.

Jusque là, si nous étions en 1846, tout serait bien, tout serait juste, et la pièce, abstraction faite de l'art, ne mériterait que des applaudissements. Mais par malheur nous sommes en 1849, et, en présentant le pontife de la veille, on semble avoir fait une réclame en faveur du pape du lendemain. Aussi, le public populaire a-t-il médiocrement applaudi toute cette partie du drame. Reprenons notre analyse.

Le Transtévère ; le Vatican. Le Peuple murmure, il veut une constitution ; le Transtévère en informe le gouvernement, et le pape, de son balcon, proclame cette constitution par l'organe de l'intrigant dont nous avons parlé plus haut. Un pareil intermédiaire prouve qu'elle sera violée. Cet homme périt dans une émeute, premier signal de la révolution, et l'on a bien soin d'armer un homme du Peuple d'un poignard que tenait peut-être en main un sicaire de la réaction. Ici sont partis des sifflets et des applaudissements qui peuvent s'interpréter de différentes manières.

Les triumvirs. Il a bien fallu, après tout, prêter un noble langage à Mazzini ; l'histoire était là, et l'on ne pouvait pas mentir devant le Peuple, qui a étouffé sous ses bravos les sifflets honteux de la réaction. Cette dernière n'a pas manqué de saluer les *épiciers* romains tout tremblants et venant parler de reddition au glorieux triumvir. Quant au dernier tableau, la réaction s'attendait à voir un assaut triomphal, et son héros M. Oudinot en tête; elle n'a rien aperçu que quelques pelotons postés tranquillement devant la porte Saint Pancrace. Elle n'en a pas moins applaudi ; le Peuple aussitôt a protesté, non pas pour outrager ses frères de l'armée, mais en haine de la plus déplorable des expéditions.

Somme toute, la pièce, au point de vue politique, appartient au genre juste-milieu, on y a voulu caresser la chèvre et le chou. Comme art, c'est tout à fait nul; aussi, les véritables auteurs sont-ils, à notre avis, MM. Devoir, Wagner et Ch. Laloue, dont les décors sont fort beaux, bien qu'inexacts.

M. Jemma est un très digne pape de comédie, et M. Vannoy sait exciter le rire dans le rôle du troupier Bernard.

Nous avons entendu blâmer M. Dufaure d'avoir permis cette représentation. Nous, au contraire, nous l'en félicitons : c'est au public, et non au gouvernement, de décider en pareille matière.

N'oublions pas de remercier M. A. Denis. Nous glissons sur le premier terme de son éloge; c'est au second que que nous avons été particulièrement sensible. Du reste, en appliquant ce qu'il veut bien nous accorder, on ne fait que son devoir.

JEAN JULVÉCOURT.

peau du socialisme que nous aurions dû lever les premiers. Nous avons pensé enfin que le jour était arrivé où l'enseignement allait être un véritable sacerdoce, et que l'instituteur, devenant le prêtre d'un nouveau monde, serait chargé de remplacer le prêtre catholique, impuissant qu'il est aujourd'hui à conduire les hommes dans la voie de la vérité. Mais comme nous ne pouvons atteindre ce but qu'en nous unissant tous sous l'étendard de la République démocratique et sociale, l'Association des instituteurs socialistes se propose non seulement de donner un enseignement démocratique aux enfants qui lui seront confiés, mais encore d'établir une solidarité intime entre tous ceux qui voudront se joindre à elle pour faire triompher la justice et l'égalité.

C'est donc peins de confiance dans votre bonne volonté et dans votre amour pour le Peuple, dont vous êtes les enfants, que nous venons vous dire :

Freres, nous aussi nous avons une révolution à accomplir ; nous aussi nous avons une pierre à apporter à ce grand édifice dont le Peuple a jeté les fondements en Février. Unissons-nous pour une si belle œuvre et ne nous effrayons pas des obstacles que nous aurons à vaincre. L'ignorance des uns, la méchanceté des autres, ne manqueront pas de se liguer contre nous : éclairons le cœur des premiers, les seconds seront bientôt confondus. Les persécutions du pouvoir, la misère, les privations nous attendent peut-être, qu'importe ! Une ère nouvelle nous est ouverte et le peuple attend que nous y entrions pour nous suivre ; faisons en sorte qu'il ne puisse nous accuser un jour de l'avoir lâchement trahi. Aidez-nous donc, frères, aidez nous, et nous vaincrons plus facilenent ce monde d'ignorance, d'égoïsme et de corruption qui se dresse devant nous. C'est notre isolement qui seul fait sa force : si nous le combattons tous ensemble, il ne résistera pas, et nous entrerons bientôt dans le temple de la Fraternité.

Puissiez-vous répondre à notre appel !

Salut à tous dans le présent et confiance pour l'avenir.

Pour l'Association :

La Commission exécutive provisoire,

G. LEFRANÇOIS ; PAULINE ROLAND ; PEROT.

Paris, 30 septembre 1849.

N. B. — Les adhésions peuvent être adressées (franco), au siége provisoire de l'Association, à Paris, 21, rue de Breda, chez le citoyen Perot, instituteur.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE
DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

PRUSSE.

La *Gazette d'Elberfeld* contient une correspondance de Berlin écrite pour rassurer les esprits sur le dissentiment qu'on disait exister entre le roi et le ministère prussien. Le roi aurait dit à un de ses ministres qu'il ne céderait plus dans la question allemande, dût-il marcher même sans la Saxe et le Hanovre. Un journal belge fait observer à cette occasion, et nous croyons qu'il ne se trompe pas, que la conduite du roi de Prusse, au milieu des difficultés qui l'assiégent, est le résultat d'un concert établi entre lui et les deux autres puissances du Nord. Le roi de Prusse se bornera à faire traîner en longueur, aussi longtemps que possible, la constitution de l'état fédératif et s'il voit qu'il ne peut satisfaire son ambition, il attendra une occasion favorable pour rompre en visière avec l'idée d'une unité allemande.

— Le ministère du commerce vient de publier le tarif des télégraphes électriques. Les particuliers pourront s'en servir, à partir du 1er octobre, sur les lignes de Berlin à Aix-la-Chapelle, et de Berlin à Hambourg. La dépêche d'un seul particulier ne pourra depasser cent mots. Une dépêche de vingt mots, de Berlin à Aix-la-Chapelle coûtera 5 thalers 6 gros ; une dépêche de cent mots, sur la même ligne, reviendra à 15 thalers. Les dépêches envoyées pendant la nuit coûteront le double.

POLOGNE.

BRODY, 19 *septembre*. — Le passage des troupes russes qui reviennent de la Hongrie a commencé hier. Un régiment de lanciers, fort de 1,500 hommes, a été suivi d'au moins 60 voitures bien chargées qui contenaient probablement le butin fait en Hongrie. On dit qu'à partir du 24 septembre 31,000 hommes d'infanterie russe passeront par notre ville qui, dévastée dernièrement par un incendie, ne pourra pas les loger. Le corps du général Grotenhielm, qui revient de la Transylvanie, était attendu à Czerniowce le 20 septembre. Les officiers russes disaient qu'ils s'arrêteraient à la frontière pour de là marcher vers l'orient ou vers l'occident, selon les circonstances.

CRACOVIE, 20 *septembre*. — Depuis quelque temps plusieurs bandes de malfaiteurs se sont organisées sur le territoire de notre ci-devant Etat libre. Elles exécutent leur métier avec une audace inouïe, et comme elles pillent ordinairement des propriétaires mal notés auprès du gouvernement autrichien, on les laisse faire.

Une bande pareille a pillé dernièrement pendant la nuit un château situé dans le royaume de Pologne.

— On écrit de Varsovie à la *Feuille constitutionnelle* que l'empereur Nicolas après avoir reçu la nouvelle de la soumission de Gœrgey était si content qu'il s'est rendu à la citadelle pour annoncer lui-même leur pardon à trois individus accusés d'avoir attenté à sa vie. Il leur a représenté en véritable curé l'énormité de leur crime et a exigé d'eux la promesse qu'ils se conduiraient à l'avenir d'une manière à lui prouver leur repentir.

HONGRIE.

Les préparatifs qu'on faisait à la forteresse de Comorn pour donner l'assaut le 4 octobre ne sont que risibles ; les plus lourdes pièces d'artillerie peuvent seules produire quelque effet. Si l'hiver est pluvieux, si le Danube et la Waag débordent plus que de coutume, tous les travaux du siége sont perdus et des milliers de malades encombreront les hôpitaux. Des voyageurs qui viennent de parcourir diverses parties de la Hongrie s'accordent sur l'esprit d'hostilité qui anime les populations de toutes les races.

Les Allemands et les Slaves de la Hongrie regrettent Kossuth depuis qu'ils connaissent la mauvaise foi du gouvernement autrichien. Les officiers autrichiens se conduisent comme des vainqueurs arrogants, tandis que les Russes plus affables, assistent *les rebelles* et leur rendent justice. Ce qui exaspère surtout le peuple, qui est au moins aussi attaché a ses nobles qu'à sa Constitution, c'est la manière infâme dont on traite son aristocratie, qu'il est habitué à vénérer. Des comtes, des barons, des enfants mineurs nobles sont incorporés dans l'armée autrichienne, et employés à des services qui passent pour déshonorants.

(*Gazette de Cologne.*)

— On reconstruit le château-fort de Bude. Cette ville et Pesth auront une garnison de 16,000 hommes. Pour les loger on convertit en casernes les bâtiments de l'institution des Aveugles et le palais du comitat, à Pesth.

— On paraît être certain que la couronne de Hongrie se trouve toujours cachée dans le pays même. Mais il n'y a que Kossuth, Dembinski et Horwath qui sachent l'endroit où elle a été déposée.

— Une armée de 90,000 hommes cerne la forteresse de Comorn. Les Autrichiens l'enveloppent du côté de la rive droite du Danube et de l'île de Schütt, tandis que les Russes la cernent du côté gauche du Danube. Le cercle de cette chaîne armée a une étendue de dix milles. Une sortie de la forteresse est maintenant impraticable, car on couperait immédiatement la retraite à ceux qui voudraient l'exécuter.

AUTRICHE

VIENNE, 26 *septembre*.—On a résolu de fonder à Brünn, en Moravie, une école technique qui, d'ailleurs, ne coûtera pas beaucoup au gouvernement, car les Etats de la Moravie ont voté pour cette institution une somme de 120,000 florins, et la ville de Brünn plus de 40,000 florins. L'institution aura deux divisions, une commerciale, l'autre technique. Quinze professeurs y enseigneront divers objets des sciences techniques, et une des chaires est réservée à l'enseignement de la langue et de la littérature française.

La plupart de ces sciences seront enseignées en langue allemande, quelques-unes seulement en morave.

— Quelques journaux de Vienne assurent que les souscriptions pour le nouvel emprunt de 71 millions s'élèvent déjà à 10 millions.

— On fait à Vienne des essais sur le télégraphe souterrain. Au lieu de la guttapercha qu'on a employée en Prusse pour garantir de rouille les fils de cuivre, on essaiera de les en préserver par des tuyaux en plomb, par des enveloppes en coton et par le vernis.

— Les conférences d'intérêt militaire continuent sous la présidence du maréchal Radetzki. On s'est déjà décidé à former des corps séparés de l'infanterie et de la cavalerie. On discute maintenant si l'on doit adopter dans cette réforme le système prussien, russe, français, ou bien si on doit se prononcer pour un système qui serait autrichien.

— Le corps d'observation qui est concentré en Bohême est destiné à opérer contre les patriotes de ce pays qui sont de plus en plus mécontents de la tournure que prennent les affaires politiques.

— D'après le *Lloyd*, le nombre des malades dans le corps qui cerne Comorn s'élèverait déjà à 12,000 hommes.

— On assure que le général Nugent, qui commande le corps devant Comorn, sera remplacé par un autre général. Le prince Windischgraetz s'est offert à occuper sa place, mais on ne se fie pas à ses talents.

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 26 *septembre*. — Chambre des députés. Séance du 25. — Dans cette séance la chambre s'est occupée du projet de loi sur la création des rentes destinées à payer à l'Autriche la rançon imposée au Piémont. Le ministre avait demandé soixante-quinze millions, montant de l'indemnité totale que l'Autriche s'est attribuée. La commission avait proposé de n'autoriser la création de rentes que jusqu'à concurrence de soixante millions. Le ministère a insisté pour obtenir tout à la fois, prétention déraisonnable puisque le Piémont, pour accomplir ses obligations envers l'Autriche, jouit d'un délai qui s'étend du 31 octobre 1849 au 30 juin 1851.

Cependant, le ministre des finances ayant insisté, la chambre a renvoyé à la commission la proposition du ministre Nigra tout en discutant le projet de la commission, qui a été voté à la majorité de 119 voix contre 21.

Une discussion assez vive s'est engagée pendant les débats entre l'honorable Lorenzo Valerio et un certain comte Cavom, qui semble vouloir jouer, dens la chambre des députés du Piémont, le rôle que l'ancien sous-préfet de Louis-Philippe, M. Denjoy, s'est attribué à la Constituante et à la Législative. Nous engageons autant qu'il est en nous les honorables députés de la gauche à ne pas se laisser prendre aux provocations de gens qui jouent leur va-tout. Plût à Dieu qu'en France le parti libéral eût été assez avisé pour dédaigner de semblables provocations !

Etats romains. — ROME, 20 *septembre*. — Le triumvirat rouge, comme on l'appelle ici, c'est-à-dire les trois cardinaux, procèdent avec la plus grossière insolence. Un nommé Marini, très honnête homme, s'était présenté à la commission pontificale pour obtenir d'être indemnisé à raison d'une habitation qui avait été démolie. Les trois chapeaux rouges lui donnèrent de l'espoir et l'engagèrent à revenir sous peu pour avoir une réponse. Quand pourrai-je revenir ? disait Marini. « *Revenez quand la République romaine sera revenue.* »

Un préfet de la République dont la conduite avait toujours été très modérée, et qui cherchait à s'en prévaloir pour obtenir de séjourner à Rome, était ainsi apostrophé :

« Si vous vous êtes bien conduit, vous n'avez fait que » votre devoir ; mais vous n'effacerez jamais cette faute de » vous être assis sur le siège d'un prélat. »

Un officier de carabiniers demandait à être conservé dans son grade, et rappelait qu'il ne s'était point trouvé à l'affaire du 16 novembre. « Ce n'est point assez, dit l'un » des trois cardinaux, de n'avoir pas porté les armes con» tre votre souverain ; vous étiez dans l'obligation de le » défendre mais vous avez bien fait de conserver votre vie ; » vous l'aurez conservée pour la potence. »

L'un des trois cardinaux était averti par un de ses amis que le peuple était frémissant. Pour dompter la révolution, répondit-il, il faut intimider le peuple, et lui ôter non pas seulement le courage mais encore la force de pousser un cri ou de lever la main. (*Concordia.*)

22 *septembre*. — La publication du manifeste a produit dans cette capitale la plus douloureuse impression. Toutes les affiches ont été lacérées ou barbouillées. On compare l'amnistie de Pie IX à celle de Grégoire XVI ou à celle de l'Autriche pour les provinces lombardo-vénitiennes.

On prétend que les Français doivent quitter Rome et se retirer à Civita-Vecchia. Cette retraite est-elle conforme aux intérêts et à la dignité de la France ? Ce qu'il y a de plus sûr, c'est que lorsque l'armée française quittera Rome, l'esprit s'épouvante des horreurs qui sont en perspective.

Même date.—Avec l'élasticité de l'amnistie, qui sait où s'arrêteront les persécutions ? Les exilés se disposent à partir ; les larmes sont dans tous les yeux. Les Français ne croient pas que cela se terminera ainsi ; ils sont furieux contre l'amnistie, et disent que le 27 tout sera résolu d'une autre manière. Quant à nous, nous n'espérons plus.

ESPAGNE.

MADRID, 22 *septembre*. — Le gouvernement a reçu la nouvelle que les autorités espagnoles de Zamboanga, dans l'archipel des Philippines, ont dirigé une expédition contre le sultan de Jolo, pour avoir fait un traité avec un soi-disant agent du gouvernement anglais, dans lequel le sultan s'oblige à ne faire aucune cession de territoire à n'importe quelle nation, sans le consentement de la reine d'Angleterre.

Ce fait est grave, parce qu'il contient une usurpation contre le droit du protectorat qu'exerce sur les possessions de Jolo la couronne de Castille, depuis le jour où les Espagnols découvrirent cet archipel. Les autorités supérieures des îles Philippines apprendront au sultan de Jolo qu'on ne manque pas impunément à la foi des traités.

Nous profiterons de cette occasion pour recommander au gouvernement de veiller soigneusement sur nos possessions d'outre-mer, où il semble qu'on veuille nous créer des conflits et des embarras, ce que personne ne peut méconnaître.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 29 *septembre, trois heures moins un quart.* — Consolidés au comptant, 92 5/8 7/8 ; pour compte, 92 3/4 7/8.

— La reine d'Angleterre ne s'est arrêtée à la station d'Edimburgh que pour changer de locomotive. Le lord-maire et quelques autres notabilités lui ont été cependant présentés à cette occasion.

— Le meeting provoqué par M. Cobden contre l'emprunt autrichien aura lieu prochainement à la taverne de la *Cité de Londres*.

— Nous lisons dans le *Sun* que, dans la poursuite du corps de Bem et de Guyon, en Hongrie, une femme du nom de Madersbuch a été fouettée par ordre du général Haynau, pour avoir fait un accueil empressé à ces généraux, dans un endroit appelé Ruseberg. Le *Sun* s'élève avec énergie contre *ces exploits* des commandants autrichiens, et les signale à l'exécration de ses compatriotes.

— Le rapport hebdomadaire de la Banque d'Angleterre présente, à la date du 22, une diminution assez notable dans le chiffre des billets en circulation.

—M. Farncombe, alderman, marchand de suif et de chandelles, vient d'être élu lord-maire de Londres.

NOUVELLES DIVERSES.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle une circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets pour les inviter à consulter les conseils municipaux des villes au dessus de vingt mille âmes au sujet de la nouvelle loi municipale.

— Nous lisons dans la partie officielle du *Moniteur* :

Par décret du président de la République, en date du 29 septembre 1849, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur :

M. Larréguy, sous-préfet d'Issoire, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Thiers (Puy-de-Dôme), en remplacement de M. Gavini, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. de Saint-Amour, sous-préfet de Châteaudun, a été nommé sous-préfet d'Issoire (Puy-de-Dôme), en remplacement de M. Larréguy.

M. Tourangin, sous-préfet de Céret, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Châteaudun (Eure-et-Loir), en remplacement de M. de Saint-Amour.

M. Usse, sous-préfet de Mauriac, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Céret (Pyrénées-Orientales), en remplacement de M. Tourangin.

M. Courtet, sous-préfet d'Orange, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Mauriac (Cantal), en remplacement de M. Usse.

M. Faure, sous-préfet de Civray, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement d'Orange (Vaucluse), en remplacement de M. Courtet.

M. Albert (Léopold), sous-préfet de Toul, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Civray (Vienne), en remplacement de M. Faure.

M. Morin, sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Toul (Meurthe), en remplacement de M. Albert (Léopold).

M. Lagarde, sous préfet de Cognac, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), en remplacement de M. Morin.

M. Bargignac, sous-préfet de Montluçon, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Cognac (Charente), en remplacement de M. Lagarde.

M. Didier, sous-préfet de Prades, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Montluçon (Allier, en remplacement de M. Bargignac.

M. Féart, sous-préfet d'Oloron, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Prades (Pyrénées-Orientales), en remplacement de M. Didier.

M. de la Pérouse, ancien sous-préfet, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement d'Oloron (Basses-Pyrénées), en remplacement de M. Féart.

M. Jaubert, sous préfet de Dôle, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Châlons (Saône-et-Loire), en remplacement de M. Lerat de Magnitot, appelé à la préfecture du Gers.

M. Chollet, sous-préfet de Beaupréau, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Dôle (Jura), en remplacement de M. Jaubert.

M. Voirol, sous-préfet de Saint-Pons, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Beaupréau (Maine-et-Loire), en remplacement de M. Chollet.

M. Soulhiol, sous-préfet de Figeac, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Pons (Hérault), en remplacement de M. Voirol.

M. Nicolas, sous-préfet de Baume, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Figeac (Lot), en remplacement de M. Soulhiol.

M. Champin, sous-préfet de Trévoux, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Baume (Doubs), en remplacement de M. Nicolas.

M. Sensaud, sous-préfet de Saint-Yrieix, a été nommé sous préfet de l'arrondissement de Trévoux (Ain), en remplacement de M. Champin.

M. Darnaud, sous-préfet de Bagnères, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Saint Yrieix (Haute-Vienne), en remplacement de M. Sensaud.

M. Gubian, sous-préfet de Roanne, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Bagnères (Hautes-Pyrénées), en remplacement de M. Darnaud.

M. Ducos, sous préfet de Gray, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Roanne (Loire), en remplacement de M. Gubian.

M. Isoard, sous préfet de Saint-Affrique, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Gray (Haute-Saône), en remplacement de M. Ducos.

M. Mammès, sous-préfet de Montélimar, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Affrique (Aveyron), en remplacement de M. Isoard.

M. Lorette, ancien membre de l'Assemblée constituante, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Montélimar (Drôme), en remplacement de M. Mammès.

— La commission municipale s'est réunie avant-hier à l'Hôtel-de-Ville, mais elle n'était pas en nombre pour délibérer.

— Nous sommes enfin revenus au bon temps de la Restauration. Tous les travaux des édifices et monuments publics ont été suspendus aujourd'hui, par ordre, pour obéir au décret rendu dans le séminaire de Saint-Sulpice par nos seigneurs les évêques de la province de Paris, réunis en concile.

— On parle de la prochaine apparition d'une nouvelle brochure de M. Guizot, dont le but serait de modérer la réaction qui se ferait trop sentir et manquerait ainsi son but… Pends-toi, Rodin !

— M. Gustave de Beaumont, nommé ambassadeur à Vienne, vient de partir pour cette capitale.

— L'*Emancipation* de Toulouse raconte qu'un instituteur vient d'être suspendu de ses fonctions, en attendant probablement sa révocation, pour avoir écrit les bulletins de quelques électeurs qui l'en priaient aux élections municipales.

Cette suspension a été suivie d'une protestation éclatante émanant des membres du comité local et du conseil municipal de la commune qu'habite l'instituteur suspendu, et qui s'élève contre la décision de l'autorité supérieure.

— Les conseils de guerre ont commencé à fonctionner à Lyon

Le nommé Silland est traduit devant le conseil de guerre *sous l'inculpation d'avoir, dans le mouvement insurrectionnel du 15 juin 1849, porté des armes et des munitions.*

Le nommé Krock est *accusé d'avoir distribué des armes.* Ce dernier est jugé par contumace.

Après délibération, Silland est condamné à **20 ANS DE DÉTENTION** (maximum de la peine) ; Krock à 2 ans de prison et 1,000 fr. d'amende.

— D'après divers avis qui sont parvenus, la récolte des vins semble être médiocre dans presque tous les départements. Une sécheresse non interrompue et des nuits froides ont fait un très-grand mal aux vins du Languedoc et de la Gironde ; le verjus reste serré et petit ; il change entièrement de couleur. Dans les terrains élevés et secs, on ne s'attend pas à avoir plus de la moitié de la récolte de 1848 ; aussi, les vins commencent à être demandés à Bordeaux.

O a fait quelques expéditions assez importantes pour l'étranger, surtout en vins communs, et tout porte à croire que, dans le courant de septembre, il sera fait de belles expéditions.

La récolte sera également peu satisfaisante dans le Beaujolais, ce qui rend imminente une hausse dans les prix des vins. La vigne éprouve, de ce côté, la maladie que les cultivateurs appellent le *rouge* ou le *rougeaud*. Les feuilles tombent, et les grappes reçoivent des coups de soleil qui les dessèchent entièrement si la chaleur continue, ou bien elles pourrissent si la pluie survient.

Les marchands de Paris, qui n'avaient pas paru dans le Beaujolais depuis 18 mois, s'y montrent de nouveau. On a vendu, depuis quinze jours, du vin de Beaujeu à 47 fr. 50 c. et 53 fr. ; on a même pris à 60 fr. les meilleurs de 1847.

— La récolte paraît devoir être à Saint-Gilles comme partout, bien au-dessous de la moyenne, et cependant le vins n'augmentent pas. Cette position n'est plus tenable, nos vignerons sont au désespoir.

— Nous avons à enregistrer de nouveaux désastres, occasionnés dans l'arrondissement de Narbonne par des crues d'eau extraordinaires, survenues dans les journées de 22 et 23 de ce mois, et dont les ravages sont presque incalculables.

On nous écrit que la rivière de la Berre, qui baigne les villages de Cascastel, de Villeneuve, de Durban, de Portel et de Sigean, a tout ravagé sur son passage.

Les ponts construits en regard des trois premières localités ont disparu entièrement ; deux autres à cinq arches, comme les premiers, ont été fortement endommagés. Le mur du quai de Durban, qui servait de garantie à une file de maisons de plus de 200 mètres, a été complètement détruit, et laisse à la merci des eaux les maisons aujourd'hui sans défense. Les travaux en exécution sur le chemin de grande communication n° 3, en avant de Durban, ont éprouvé une perte de plus de 12,000 francs.

Les murs de soutènement de la route départementale n° 3, près Gléou, ont été renversés ; le village de Portel a été inondé à plus de deux mètres de hauteur.

Les jardins de Sigean ont été ravagés et les murs de clôture emportés.

Les salines, déjà si maltraitées, ont été bouleversées de nouveau.

Enfin la situation de la vallée de la Berre n'offre que désolation et ruines.

— On sait que les électeurs de l'Yonne doivent s'assembler le 14 octobre pour nommer un représentant. Voici ce que dit de cette élection le *Républicain de Sens* :

Voici les diverses candidatures dont nous avons entendu parler. Pour les républicains : les CC. Guichard et Rivière. Pour les réactionnaires : MM. Antoine Bonaparte, Challe, Henri Thénard et Marie. Quelques personnes parlent de porter Charles Bonaparte, ancien président de l'Assemblée romaine, comme protestation contre l'affaire de Rome.

— Les travaux du chemin de fer de Strasbourg (section d'Epernay à Châlons) se continuent avec une activité vraiment merveilleuse. Aucun obstacle n'arrête les ouvriers ; quelles que soient les difficultés qu'ils rencontrent, les constructions sortent de terre et s'élèvent comme par enchantement. Ainsi le pont que l'on construit à l'extrémité de la propriété de M. Jacquesson, sur son canal, est très avancé, bien que l'on ait trouvé pour le fonder des terrains argileux, et par conséquent peu solides. Il a suffi de quelques jours pour poser le béton et pour qu'il reçoive la solidité nécessaire.

La maçonnerie du viaduc à double voie, que l'on construit pour le passage du chemin de fer dessous la chaussée du faubourg de Marne, se compose déjà, du côté de la ville, des fondations et d'une assise de pierres énormes. Du côté opposé, le tassement du sable paraissait terminé avant-hier, lorsqu'un éboulement, survenu pendant la nuit, a apporté quelque retard dans ce travail. Enfin, sur tout le parcours du chemin de chemin de fer d'Epernay à Châlons, une voie de fer provisoire est posée, et on fait près de Châlons le nivellement du terrain qui doit incessamment recevoir l'embarcadère provisoire en charpente, dont les pièces vont arriver de Paris. Il y a donc tout lieu d'espérer que, ainsi que nous l'avons annoncé, la section d'Epernay à Châlons sera livrée au public vers le mois de novembre.

(*Journal de la Marne.*)

—La grêle qui est tombée dernièrement sur Saint Pourçain et diverses communes situées sur les bords de l'Allier, n'a pas seulement ravagé les vignes et dévasté les jardins, mais elle a presque complètement détruit le gibier qui y abondait. Le lendemain du terrible orage, les champs étaient jonchés de perdreaux et de lièvres auxquels des grêlons d'une grosseur énorme avaient donné la mort.

Les paysans des environs les ramassaient par centaines. Jamais les marchés n'avaient été approvisionnés d'une si grande quantité de gibier. Dans un de ces marchés, on montrait même par curiosité un jeune chevreuil pesant près de 40 livres, littéralement criblé par la grêle, et qui avait été trouvé près d'un fossé au bord duquel il s'était réfugié. (*La Constitution de l'Allier.*)

— Depuis moins d'un mois nous avons eu à Troyes quatre faits à enregistrer relativement à des refus de sépulture, qui ont vivement ému la population.

L'administration municipale s'est considérée comme impuissante, et s'est inclinée devant la résistance qu'on lui a montrée.

D'autres faits du même genre peuvent cependant se reproduire, et il nous paraît nécessaire d'y mettre une barrière. Rien de plus facile à la simple lecture d'un décret de prairial an XII, sur la matière. Voici les termes exprès de ce décret :

» Dans le cas où le ministre d'un culte, sous quelque prétexte que ce soit, *se permettrait* de refuser son ministère pour l'inhumation d'un corps, l'autorité civile, soit d'office, soit sur la réquisition de la famille, doit commettre un autre ministre du même culte pour remplir ces fonctions. Dans tous les cas, l'autorité civile est chargée de faire porter, présenter, déposer et inhumer les corps. »

Il n'y a pas d'équivoque possible en présence de dispositions aussi formelles. L'administration trouve dans le décret du 23 prairial, tous les pouvoirs nécessaires.

(*Progrès de l'Aube.*)

— M. Serres, de l'académie des Sciences, ouvrira le 4 octobre, à 2 heures et demie, au jardin des Plantes, son cours d'anatomie de l'homme qu'il continuera les mardi, jeudi et samedi à ladite heure.

—Ce soir, à l'Odéon, *Phèdre*, pour la rentrée de Mme Laurent ; l'*Eclat de rire*, débuts de Deshayes, qui soutient glorieusement la réputation qu'il a justement acquise aux boulevards. Le spectacle commencera par l'*Esprit de contradiction*.

EXPOSITION DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE.

(QUATRIÈME ARTICLE. — *Voir notre numéro du 21 septembre.*)

Les tissus.

Tandis que tant de gens s'extasiaient sur la variété, la finesse, la perfection, la richesse des tissus, notre cœur s'emplissait d'amertume et de tristesse, car nous songions aux malheureux en haillons que nous avions rencontrés en cheminant vers ce palais où l'industrie avait exposé ses merveilles. Il y a là, disions-nous, assez de toile pour donner du linge à tous les misérables qui vont sans chemise et se couchent le soir dans la cendre ou sur la paille, assez de drap pour en couvrir les milliers d'infortunés qui ont le corps nu, dans leurs guenilles dissimulant leur nudité, sous les débris d'une blouse ou de vêtements multicolores et mal rajustés. Et si l'on versait ici tous les magasins qui regorgent et qu'on acccordât gratis à ceux qui n'ont pas de quoi se vêtir, malgré la grandeur, la multiplicité des besoins, le consommateur ne suffirait pas à la consommation.

A qui faut-il s'en prendre si, malgré l'augmentation de la production et l'abaissement successif du prix du produit, le travailleur ne peut se loger ni se couvrir les membres ? Nous l'avons déjà dit, il faut s'en prendre aux vicissitudes de l'offre et de la demande, au perfectionnement des machines, à la concurrence excessive et à l'intérêt dévorant du capital, c'est à dire au désordre, à l'anarchie et à la tyrannie.

Désireux de nous mettre à l'abri de toute accusation, nous avions eu le soin d'emprunter à un économiste, chargé par le gouvernement de faire une enquête sur la situation des classes ouvrières, les preuves à l'appui de nos assertions. Ces citations ont valu à M. Blanqui les injures du *Constitutionnel* et de

tous les journaux du privilége; cité par les socialistes, M. Blanqui lui-même devient un socialiste ou un anarchiste; sous la plume du *Constitutionnel* et de ses pareils, ces deux mots sont synonymes.

Mais M. Blanqui ne veut pas rester sous le poids de ces accusations; et pour prouver qu'il n'est pas un anarchiste, il répond qu'il repousse de toutes ses forces l'imputation d'avoir exagéré la vérité dans les peintures malheureusement trop vraies qu'il a faites de l'état présent de nos populations ouvrières. « Je le » déclare, ajoute, M. Blanqui, je n'ai dit en 1848 QUE » LA MOITIÉ DE LA VÉRITÉ, *parce que c'était un de-* » *voir d'honneur plus impérieux pour moi peut-être* » *que pour aucun de nos concitoyens, de ne fournir,* » *directement ou indirectement, aucun argument aux* » *perturbateurs de l'ordre social; mais la mauvaise* » *foi de certaines attaques peut me déterminer* A DIRE » L'AUTRE MOITIÉ. »

Nous prenons note de cet aveu et nous remercions le *Constitutionnel* de l'avoir provoqué; mais nous prévenons M. Blanqui que l'honnêteté politique est un devoir aussi bien que l'honnêteté civile; ne dire que *la moitié de la vérité* quand la vérité tout entière importe au bien-être de populations nombreuses, c'est un acte déloyal et déshonnête.

Nous qui ne sommes point coupables de faiblesses pour messieurs les amis du privilége, nous que la cause du Peuple intéresse seule, nous ne mettrons pas la même réserve dans la révélation de la vérité. Une visite dans ces grandes manufactures qui produisent nos tissus nous fournira des documents précieux pour l'étude du problème social; que nos lecteurs consentent à nous y suivre, et nous tâcherons de les édifier sur la valeur réelle de la présente organisation de la société.

Entrons d'abord dans cet immense bâtiment. C'est une filature de coton.

Quel bruit! quel mouvement! quelle merveilleuse activité!

Cette masse neigeuse qui, soumise à l'action successive de diverses machines, s'étend d'abord en nappes légères, puis s'alonge et se divise en branches de grosseurs variées, et enfin s'étire en rubans et se tord pour se transformer en un fil d'une si grande finesse, c'est du coton. Avant de le soumettre à ces étirages et à ces torsions combinées, on lui a fait subir une opération préalable qu'on nomme *épluchage*. L'épluchage se fait à la main pour les fils d'une grande finesse, et à l'aide d'une machine pour les fils communs. Devenu fil, le coton s'enroule autour de la broche, et quand cette dernière est pleine, elle est portée au *dévidage*, où le produit est mis en écheveaux, dont le poids indique la finesse. Tous ces écheveaux étant composés d'un fil de même longueur, moins ils pèsent, plus le fil est fin.

Voilà ce qui se passe à l'égard d'une seule de ces petites tiges d'acier poli, dont les deux petits bras semblent appeler à eux la matière cotonneuse, et qui porte le nom de *broches*; mais vous le voyez, il y en a 8 à 1,200 sur ce seul métier; chacune d'elles se meut en avant et en arrière, en décrivant une ligne mathématique; chacune tourne sur son axe avec une égale vitesse et une égale précision; chacune se charge d'un fil, de finesse, de torsion et de force tout à fait semblables à la force, à la torsion, et à la finesse de tous les autres fils; et *un seul ouvrier* suffit pour conduire une paire de semblables métiers contenant jusqu'à deux mille quatre cents broches, et filant, en conséquence 2,400 brins de coton à la fois!

Et si l'on remarque que l'envidage des fils sur la broche s'opère par un moyen mécanique, que, sauf un ouvrier pour surveiller le travail et quelques enfants pour rattacher les fils cassés et ramasser les déchets, aucun être humain ne vient en aide à la machine, on est effrayé des conquêtes de la science et de l'infériorité du travail humain. La machine marche infatigable et la perfection du travail qu'elle accomplit semble accuser plus d'intelligence, plus d'attention, plus de sentiment que n'en montre l'ouvrier le plus expérimenté.

Ah! si la science a vaincu aussi glorieusement tous les problèmes qui s'opposaient à la filature mécanique du coton, n'est-ce pas une démonstration de la vérité que nous avons posée en axiome dans notre dernier numéro: à savoir que les machines sont destinées, dans un avenir plus ou moins éloigné, à remplacer le travail de l'homme dans tout ce qu'il a de pénible et de purement matériel?

Mais revenons au coton.

Ce n'est point la France qui produit le coton qu'elle emploie, c'est aux Etats-Unis qu'elle l'achète. Quelques petites quantités viennent bien de l'Egypte et des échelles du Levant; mais ces dernières provenances ne fournissent que des quantités insignifiantes.

En moyenne il entre annuellement en France 70 à 75 millions de kilogrammes de coton. En 1834 il n'en entrait que 37 millions de kilog.; en 1838, il en entrait pour 51 millions, et déjà en 1843 cette quantité s'était élevée à 66 millions; aujourd'hui elle peut, ainsi que nous venons de le dire, être approximativement estimée à 70 ou 75 millions; soit 70 millions.

L'achat de ces 70 millions équivaut pour la France à un impôt de plus de 124 millions de francs payés à l'étranger; si l'on ajoute à cette somme:

1° La valeur du prix d'entrée du coton, qui est de 22 fr. par 100 kilog.; 15, 400,000 fr.

2° La valeur des droits perçus sur les huiles qui servent à la filature et au tissage, sur les matières colorantes et sur les drogues qui servent à la teinture 2,897,800 fr.

3° Si l'on y ajoute enfin une somme de 2,360,000 fr. qui représentent les impositions directes payées par les manufactures, on trouve que les tissus du coton coutent, d'impôt et de matière première, 144 millions 600 mille fr., dont 20 millions 600 mille tombent dans les coffres du Trésor. Il est vrai que ce dernier, quand on exporte des articles de coton, restitue à l'exportateur sous le nom anglais de *drawback* une somme de 37 50 par cent kilog. Or, la France exporte 7 millions de kilog. de coton ouvré. C'est donc 2,625,000 fr. que le *drawback* fait regorger au Trésor. Sa part reste encore de 18 millions.

Qu'on nous pardonne ce déluge de chiffres: nous n'y avons recours que parce qu'il a sa signification.

Quel avantage la France a-t-elle retiré de l'installation sur son sol des manufactures de coton? Pourquoi s'est-elle volontairement créé un impôt de 124 millions? Pourquoi a-t-elle arraché à la culture de la terre 350,000 ouvriers qui représentent en femmes, vieillards et enfants, une population de plus d'un million de personnes, pour les jeter dans l'enfer anarchique des industries à machines? Est-ce que la France se procure à meilleur prix, en les travaillant elle-même, les tissus de coton qu'elle consomme? Est-ce qu'elle a, par l'inauguration des manufactures de coton au milieu de ses campagnes, amélioré le sort des populations ou moralisé leurs intelligences? Loin de là.

Le fabricant anglais paie le coton 8 et 10 pour 100 de moins que le fabricant français (ces 8 ou 10 pour 100 représentent le bénéfice du commerce français); le fabricant anglais a toujours au pied de sa fabrique une rade, ou un port de mer, ou un canal qui y conduit; il a sous sa main le charbon à bas prix, les machines à prix de revient inférieur. Au contraire, le fabricant français paie fort cher l'établissement de ses métiers; il paie fort cher son charbon, qu'il tire souvent de l'étranger; il paie fort cher le transport de ses produits sur les marchés où ils se consomment, et outre cela, il achète son coton à un spéculateur qui l'a acheté lui-même à Liverpool ou à Trieste, et il solde au Trésor 18 millions d'impôt.

Aussi, comparez un peu les prix de vente des produits anglais avec ceux des produits français, et vous verrez que, si nous n'avions pas de manufactures, si nous achetions à nos voisins d'outre-Manche tous nos tissus de coton, le consommateur paierait la quantité dont nous avons besoin 72 millions de moins qu'il ne la paie aujourd'hui (1)! Il n'y a donc que le fisc qui ait gagné quelque chose à l'installation des fabriques de coton. 18 millions sont assurément un joli denier, mais que de misères, que de souffrances, que de démoralisation ces 18 millions nous coûtent!

Voyez plutôt.

L'industrie cotonnière occupe 350,000 ouviers, nous venons de le dire il n'y a qu'un instant. Ces 350,000 ouvriers sont ainsi répartis:

80,000 pour la filature.
200,000 pour le tissage.
70,000 pour l'impression.

Quels sont les salaires de ces ouvriers? Voilà ce qu'il s'agit de déterminer. Quoique entachés de plusieurs erreurs, nous prenons dans l'ouvrage de M. Villermé, qui n'est pas un socialiste, les chiffres suivants:

Mettant de côté les simples tisserands, sur le salaire desquels nous allons revenir tout à l'heure, M. Villermé trouve que la moyenne des salaires est pour un homme qui n'a jamais ni chômage ni maladie, de 1 fr. 87 c. par jour; pour une femme de 1 fr., et pour un enfant de douze ans de 60 c., toujours sans chômage ni maladie. Ceci posé et en calculant sur 300 jours de travail, on trouve que le salaire d'un ménage sans enfant est de 861 fr., et celui d'un ménage avec un enfant de douze ans de 1,041 fr.

Voyons les dépenses: d'après les documents fournis à M. Villermé par les manufacturiers de Rouen eux-mêmes, le minimum de ces dépenses, serait,

	En ville	A la campagne
Pour un ménage sans enfants,	760 89	652 84
Avec un enfant à la mamelle,	778 89	741 44
Avec un enfant de six ans,	925 54	795 92
Avec 2 enfants, l'un à la mamelle, l'autre de 6 ans,	1043 54	884 42
Avec 3 enfants, l'un à la mamelle, le second de 6, le 3e de 12 ans,	1273 72	1057 06

D'où il résulte que, *lorsque le travail est continuel, le salaire ordinaire et le prix du pain modéré*, un ménage sans enfant peut vivre dans une espèce d'aisance, un ménage à un enfant vit gêné, et celui qui en a deux ou trois est dans l'impossibilité de subvenir à ses dépenses, si le bureau de bienfaisance ou la charité publique ne viennent à son secours.

Sur cent ouvriers qui travaillaient en 1831 dans l'usine où les documents qui précèdent ont été recueillis, 61 ne gagnaient pas assez pour se procurer le strict nécessaire; les 39 autres, étaient la plupart garçons ou veufs sans enfant!

Faut-il s'étonner maintenant si dans le département du Nord par exemple, où l'industrie qui nous occupe a pris un très grand développement, le nombre des indigents officiels s'est accru en 17 ans de 40,000!

Il faut voir la description que fait de ces misérables populations M. Blanqui l'économiste, *qui n'a jamais dit que la moitié de la vérité*.

« Oui, dit l'académicien que nous venons de citer, il existe à Rouen, *et nous en verrons bientôt de plus horribles à Lille*, des repaires mal à propos honorés du nom d'habitations, où l'espèce humaine respire un air vicié qui tue au lieu de faire vivre, qui attaque les enfants sur le sein de leur mère, et qui les conduit à une décrépitude précoce, à travers les maladies les plus tristes, les scrofules, les rhumatismes, la phthisie pulmonaire. Les pauvres enfants qui échappent au vice dans ces mortelles demeures finissent par tomber dans l'imbécillité. Quand ils parviennent à 20 ans, *on n'en trouve pas dix sur cent capables de devenir soldats*: la misère, les privations, le froid, le mauvais air, le mauvais exemple les ont amaigris, atrophiés, corrompus, démoralisés. Il n'est pas jusqu'aux noms de ces quartiers maudits qui n'inspirent le dégoût: c'est la rue de la *Paresse*, l'impasse du *Cloaque*, et autres semblables, dont l'intérieur est inconnu, si ce n'est de quelques personnes bienfaisantes qui bravent, pour y pénétrer, les plus vives répugnances.

» On n'entre dans les maisons que par des allées basses, étroites et obscures, où souvent un homme ne peut se tenir debout. Les allées servent de lit à un ruisseau fétide chargé des eaux grasses et des immondices de toute espèce qui pleuvent de tous les étages et qui séjournent dans de petites cours mal pavées, en flaques pestilentielles. On y monte par des escaliers en spirale, sans garde-fous, sans lumière, hérissés d'aspérités produites par des ordures pétrifiées, et on aborde ainsi de sinistres réduits, bas, mal fermés, mal ouverts, et presque toujours dépourvus de meubles et d'ustensiles de ménage.

» Le foyer domestique des malheureux habitants de ces réduits se compose d'une litière de paille effondrée, sans draps ni couvertures, et leur vaisselle consiste en un pot de bois ou de grès écorné qui sert à tous les usages. Les enfants plus jeunes couchent sur un sac de cendres, le reste de la famille se plonge pêle-mêle, père et enfants, frères et sœurs, dans cette litière *indescriptible, comme les mystères qu'elle recouvre*. Il faut que personne en France n'ignore qu'il existe des milliers d'hommes parmi nous dans une situation pire que l'état sauvage, car les sauvages ont de l'air, et les habitants du quartier Saint-Vivien n'en ont pas! »

(1) Les documents sur lesquels nous avons basé nos calculs sont empruntés à un rapport officiel fait en 1846 sur la filature de l'Alsace, au nom de l'association des fabricants de l'Est.

Quelle formidable *demi-vérité*!!

Encore cependant quelques lignes de citation:

« Oui, dit toujours M. Blanqui, et cette fois il s'agit de Lille, oui, il y a des femmes qui ne mangent pour toute nourriture que deux kilogrammes de pain noir par semaine, et si maigres que leur corps est presque diaphane; il y a de pauvres petits enfants qui naissent seulement pour mourir d'une longue agonie. Le docteur Gosselet, médecin distingué de Lille, qui a publié le chiffre des victimes de ce martyrologe, s'écrie en finissant: « Il y a donc chez nous au» tre chose que la misère, pour causer de telles pertes au » début de la vie! A ce fléau il faut une barrière; il faut » qu'en France on ne puisse pas dire un jour que sur 21,000 » enfants il en est mort, *avant l'âge de cinq ans*, 20,700!!! »

Non, il ne faut pas autre chose pour causer de tels désastres que la misère, qui entraîne à sa suite l'inanition et la mort.

L'ouvrier qui manque de travail, ou dont le salaire ne suffit pas aux besoins de la famille, tombe dans une profonde indifférence de ce qui l'entoure; ses enfants ne sont pas nourris, parce que les privations tarissent les mamelles de sa malheureuse compagne, et si, par exception, ils dépassent l'âge de huit ans, il faut qu'ils s'attachent à la glèbe de l'atelier, afin d'atténuer les souffrances du ménage, à moins que, « *n'ayant pas de quoi se vêtir, ils soient contraints de rester dans leurs caves* »: c'est M. Blanqui, l'économiste, qui le dit lui-même.

Quant à l'instruction, les petits malheureux n'y songent guère; il faut vivre, et, si l'on est vêtu, gagner sa vie avant que le corps ne soit formé pour la fatigue.

Et si la nature, plus forte que la misère, fait sortir de ces antres de douleur quelque belle créature, fraîche et vierge, soyez certains qu'elle n'échappera pas à l'œil du maître de fabrique, et que, pour conserver son travail et son salaire, il lui faudra livrer son corps au démon de la luxure.

En vérité, les fusillés de juin méritaient bien leur sort, car ils prétendaient changer cette organisation sociale!

CHARLES MARTIN.

(La fin du quatrième article à demain.)

On reçoit les abonnements et les annonces à la *Tribune des Peuples*:

A Londres, chez DUMOURIEZ et Ce, 8, Exeter-Change-Strand.

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20.